Informations de base

1994/2120(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Observatoire européen pour les PME. 2ème rapport annuel 1994 **Subject** 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	MURPHY Simon Francis (PSE)	13/09/1994
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/09/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1994)0352	Résumé
12/12/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/12/1994	Vote en commission		Résumé
19/12/1994	Dépôt du rapport de la commission	A4-0120/1994	
18/01/1995	Débat en plénière		
19/01/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/02/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2120(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/05923

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0120/1994 JO C 043 20.02.1995, p. 0004	19/12/1994	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0014/1995 JO C 043 20.02.1995, p. 0053-0076	19/01/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1994)0352	07/09/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0052/1995 JO C 102 24.04.1995, p. 0025	25/01/1995	

Observatoire européen pour les PME. 2ème rapport annuel 1994

1994/2120(COS) - 07/09/1994 - Document de base non législatif

Dans cette communication, la Commission présente ses commentaires sur le deuxième rapport annuel de l'Observatoire européen pour la PME, dont l'objectif est de fournir une analyse globale de l'impact du marché unique sur les PME (principales tendances, tableau général des PME et de l'artisanat dans l'UE, création d'emploi et capital humain, capitaux et finances, innnovation et recherche). D'une manière générale, la Commission se félicite du fait que le rapport confirme ce que le Livre Blanc "croissance, compétitivité, emploi" a mis en exergue, à savoir que le renforcement de la compétitivité des entreprises - et en premier lieu, des PME qui représentent 99% des 15,8 millions d'entreprises du secteur privé de l'UE, fournissant 72% des emplois - constitue un des moyens essentiels pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois en Europe. La Commission se prononce favorablement sur les recommandations du rapport mettant l'accent sur le débat en matière d'emploi et sur le rôle des PME et des entrepreneurs dans la réduction du chômage ainsi que sur les nombreuses recommandations portant sur la promotion des échanges d'informations et d'expériences entre les Etats membres sur les initiatives nationales en cours, ces dernières étant d'ores et déjà retenues dans le "Programme intégré PME et artisanat". D'autres recommandations telles que le développement d'un programme européen de promotion de l'esprit d'entreprise pourront être examinées dans le cadre la mise en oeuvre du Programme intégré. Quant au travail futur de l'Observatoire, il devrait être davantage axé sur le suivi de la participation des PME au marché intérieur. A cette fin, il serait soiuhaitable d'adapter la structure des prochains rapports afin qu'ils reflètent davantage le résultat de ce suivi. La Commission estime que l'Observatoire a vocation à constituer l'une des sources analytiques les plus importantes en vue d'élaborer des propositions pratiques pour la mise en oeuvre effective du marché intérieur pour les PME.

Observatoire européen pour les PME. 2ème rapport annuel 1994

1994/2120(COS) - 19/01/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. MURPHY (PSE, RU), le Parlement européen se félicite de la publication du IIe rapport de l'Observatoire européen pour les PME mais regrette que celui-ci n'ait pu servir de point de départ à l'élaboration d'un programme intégré en faveur des PME et de l'artisanat. Ce rapport doit être considéré comme un instrument de réflexion qui apporte un certain nombre d'éclaircissements sur les problèmes relatifs aux PME : - en ce qui concerne leur structure : différence marquée entre micro-entreprises et petites entreprises d'une part et moyennes entreprises d'autre part, les premières étant particulièrement créatrices d'emplois; - en ce qui concerne le marché intérieur : le rôle des PME dans le marché intérieur reste limité, leurs marchés étant plutôt locaux et régionaux que nationaux et internationaux. En outre, celles-ci se plaignent des lourdes entraves qui pèsent encore sur leur fonctionnement (fiscalité, procédures douanières, retard de paiement, ...); - en ce qui concerne l'emploi : 5 à 6% seulement des PME souhaitent s'étendre et le nombre des faillites s'est accru, ce qui constitue un signal négatif pour la création d'emplois; - en ce qui concerne les capitaux et les finances : les PME manquent désespérément de capitaux à risque et de fonds propres. En outre des problèmes de trésorerie très souvent provoqués par des régimes fiscaux trop lourds et des retards de paiement disproportionnés engendrent un nombre considérable de faillites; - en ce qui concerne les nouvelles technologies : les PME sont souvent en retard par rapport aux grandes entreprises en matière de collecte d'informations sur les nouvelles normes ainsi que sur la participation aux programmes européens de recherche; - en ce qui concerne les disparités

régionales : elles demeurent importantes et principalement dues à des différences culturelles et linguistiques; - en ce qui concerne la politique à leur égard : le programme intégré qui leur est destiné doit prendre en compte les capacités de gestion des PME et leur modernisation. A la suite de ce rapport, le PE invite tout particulièrement la Commission à : - introduire une directive sur les retards de paiements; - éliminer les entraves qui allourdissent encore le fonctionnement des PME dans le marché intérieur; - proposer une série de mesures en faveur de ce secteur notamment l'ouverture aux PME de garanties de crédits à l'exportation, l'accroissement des qualifications dans les PME, la promotion des échanges, etc. Il invite également le Conseil à examiner les circonstances dans lesquelles les PME sont contraintes à la fermeture et notamment celles résultant de législations trop rigides des gouvernements centraux.